

Les femmes dans les commissions

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **41 (1953)**

Heft 805

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-267908>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Danemark aura-t-il un jour une reine ?

Les habitants du Royaume de Danemark auront à se prononcer cette année sur des questions politiques et législatives d'une assez grande importance. Pour nous Suisses ces consultations populaires sont une habitude très normale et ordinaire de la moitié de notre population ; mais pour un pays dont le système politique est du genre nordique, ceci est l'exception. On choisit ses candidats, son parti, et c'est aux politiciens de se débrouiller.

Quand il s'agit d'un changement de constitution cependant, le peuple doit être consulté. L'événement aura lieu au mois de mai et depuis l'automne déjà la presse est en mouvement pour préparer l'opinion publique. De quoi s'agit-il au juste ?

1) De la fusion des deux chambres, Landsting et Folketing, (correspondant à la chambre des Lords et à celle des communes en Angleterre) en une seule. Il faut donc élire un nouveau Parlement, qui aura comme première tâche de réduire de moitié le nombre de ses membres !

2) De l'élection d'une délégation groenlandaise au sein du Parlement de la Métropole — ce qui jusqu'à présent ne s'était pas fait.

3) D'une importante modification dans la loi de succession royale. Jusqu'à présent seul un fils du Roi régnant avait droit de succéder à son père. Le Roi actuel Frédéric IX n'ayant eu que de filles, l'héritier présomptif du trône est jusqu'à nouvel avis son

frère cadet nommé : Knud. Ce frère a deux fils.

Il semble cependant que le peuple ait le désir de voir succéder au Roi, sa fille, la charmante Princesse Margrethe âgée de 13 ans. Elle a deux sœurs cadettes.

Les discussions au sujet de ce changement dans la succession royale ont été très complexes. Les femmes, féministes à outrance, défendent violemment leur point de vue, qui consiste en ceci : L'enfant aîné — fils ou fille, qu'importe — doit pouvoir être le Roi régnant ou la Reine régnante futurs. Pas de demi-mesures comme en Hollande ou au Luxembourg, même en Angleterre, où le fils, même cadet dans la famille royale, prendra automatiquement les devants dans les droits à la succession, se plaçant ainsi avant une lignée éventuelle de sœurs aînées (c'est d'ailleurs le cas en Suède maintenant).

La majorité des ministres et des parlementaires sont opposés à un tel point de vue, et le peuple aura donc à se prononcer le 23 mai pour une loi de succession royale, telle qu'elle est maintenant en Angleterre, à savoir : la succession préférentielle masculine.

La petite princesse Margrethe deviendra donc, si tout va comme on l'a prévu, princesse héritière, et Reine à son tour, si elle ne naît pas tardivement un petit prince dans la famille royale régnante danoise.

Gudrun Cavin.

Recensement des infirmes

Le 12 février, à l'Hôtel Alexandra, à Lausanne, un bel auditoire accueillit M. Pitton, directeur des écoles primaires d'Yverdon et président de Pro Infirmis-Vaud, qui parla de la grande enquête entreprise par une cinquantaine d'élèves des écoles de service social de Zurich, Lucerne et Genève, auprès des infirmes signalés par le recensement de 1950. C'est à Pro Infirmis et à l'Office fédéral des assurances qu'on doit cette initiative.

La prospection des cas signalés en Suisse romande fut confiée à dix-sept élèves de l'Ecole d'études sociales de Genève ; cinq élèves vaudoises se répartirent le canton de Vaud. Celui-ci compte plus de 16.000 infirmes. Il eût été impossible de les atteindre tous. Cependant 1.500 cas furent examinés dans plus de 200 communes. En juin dernier, le travail de Mlle Anne Chessex avait exposé la situation des infirmes dans la région de Vevey-Montreux.

D'une façon générale, on peut dire que plus de la moitié des cas d'infirmité sont dus à la maladie, sauf dans le district d'Angèle, où Mlle Genet constata une plus forte proportion d'accidents à cause du travail en carrière ou en forêt. L'incapacité totale de travail varie, suivant les régions, de 27 % à 41 %. La nécessité de l'assurance-invalidité est incontestable pour ces cas-là. Mais, il n'en reste pas moins que la réintégration professionnelle des infirmes demeure le premier objectif à poursuivre, et de loin le plus important. Mlle E. Thorens (Pied du Jura) relève le caractère saisonnier du travail à domicile, les avantages de l'orientation pro-

fessionnelle et d'une meilleure formation professionnelle, tandis que Mlle C. Thorens (Gros de Vaud) constate que la plupart des infirmes sont mal assurés contre le chômage et l'invalidité. Grâce aux démarches de Pro Infirmis, les infirmes peuvent actuellement s'assurer, eux aussi. Les postulats Dietschi et Schneider cherchent à étendre la portée des assurances en se fondant sur les possibilités existantes. Mlle Veyrassat (La Côte) donne un bref aperçu des multiples activités de Pro Infirmis. Puis M. de Maday (Genève) félicite les candidates et M. Veillard exprime sa satisfaction de la belle collaboration qui existe entre l'Ecole d'études sociales et les services sociaux, entre la théorie et la pratique. Enfin, Mlle M.-L. Cornaz, directrice de l'Ecole d'études sociales de Genève, clôt la séance en remettant à deux candidates, qui ont déjà terminé toute leur préparation, le diplôme d'assistante sociale qui couronne leurs efforts méritoires.

Les femmes dans les commissions

Mme B. Berdoz, membre de la Commission de surveillance de l'Ecole ménagère de Moudon, sa présidente depuis 1945, a donné sa démission. Pour la remplacer, la Municipalité a nommé présidente Mlle Sarah Gavillet et membre, Mme Eric Mayor.

Mlle Berdoz, une féministe dévouée, a joué un rôle en vue dans la Ligue des femmes abstinences et au sein de la Fédération vaudoise des Unions de femmes. Son état de santé l'oblige peu à peu à se retirer. Nous lui présentons tous nos vœux pour une amélioration.

nos hautes vallées cherchaient une formule d'entente, afin de s'aider mutuellement contre l'appât conquérant de leurs seigneurs respectifs. Comment veut-on que la communauté européenne, dont on a commencé de poser les premiers jalons à la fin de la deuxième guerre mondiale soit déjà sur pied ? Cette communauté dont les états constituants ont des intérêts bien plus divers et divergents que nos trois cantons alpestres ?

De plus, les Waldstaetten n'ont pas eu la prétention d'englober dans leur ligue tous les hommes qui désiraient rester libres. Ils n'ont pas essayé de monter une grosse alliance avec la plupart des voisins. Ils ont commencé avec ceux qui étaient d'accord et ce n'est que, fort lentement, qu'ils ont admis de nouveaux confédérés, il a fallu des siècles — les Genevois en savent quelque chose — pour que le chiffre de vingt-deux cantons soit atteint. Pourquoi voudrait-on que la fédération européenne surgisse du sol, formée dans son entier et toute armée, comme Minerve, du cerveau de Jupiter ?

La future Europe fédérée pourrait commencer par un noyau initial autour duquel viendraient se grouper de nouveaux adhérents, à mesure que cet organisme ferait ses preuves de vitalité et de sagesse. Quant à l'armée européenne, doit-on s'étonner qu'il soit

DE-CI, DE-LÀ

Le Président Eisenhower a désigné comme ambassadrice à Rome, une femme, Mme Clara Luce. Celle-ci est l'épouse d'un des magnats de la presse périodique américaine. Elle-même jouit d'une solide réputation d'écrivain journaliste et d'auteur dramatique. Elle avait été députée au Congrès, mais s'était retirée de la politique après la mort accidentelle de sa fille, une jeune fille de dix-sept ans.

La reine de Hollande a désigné pour la première fois une femme comme sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Education des Arts et des Sciences. Il s'agit de Mlle A. de Waal. Celle-ci a étudié la géographie sociale à l'Université d'Utrecht, elle a travaillé dans l'enseignement secondaire aux Pays-Bas et aux Indes néerlandaises avant la guerre. Depuis 1949, elle a fait partie du Conseil municipal de la ville d'Utrecht.

Mme Dr Klompé représente les Pays-Bas à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Mme Nelly Degouy (Belgique) a reçu une mention honorable pour son projet de timbre-poste pour les Nations Unies.

Le prix littéraire « Vérité » a été attribué à Mme Dominique Terrail, pour son livre « Mon métier d'homme », où elle retrace les difficultés auxquelles elle s'est heurtée à l'issue de ses études de médecine, lorsqu'elle a voulu exercer le rude métier de médecin de campagne dans un petit village de la Beauce.

Mme Jacqueline Auriol a battu son propre record du monde, féminin, de la plus grande vitesse en avion.

La poétesse néerlandaise Henriette Roland Holst-van der Schalk est décédée à Amsterdam, à l'âge de 82 ans.

Le VIII^e congrès de l'enseignement ménager aura lieu à Edimbourg, du 12 au 18 août 1953, sous le patronage de la reine d'Angleterre.

Mme Gertrud von Lefort, dont nous avons récemment parlé dans nos colonnes, à l'occasion de la publication en français de son livre *La Fille de Forinatti*, a reçu la médaille Gottfried Keller.

Aux Etats-Unis, les statistiques de 1952 établissent qu'une femme sur trois exerce un emploi, 25 % des fonctionnaires sont des femmes, mille d'entre elles, environ, occupent des positions très importantes.

Le porte-feuille du Travail a été confié à Mme Golda Myerson, dans le nouveau cabinet israélien.

Sept membres du Conseil national des femmes belges ont assisté aux débats de l'Assemblée constituante européenne à Strasbourg, les 7-8-9 janvier.

Le Sénat mexicain a ratifié la quasi-unanimité, le projet de loi accordant aux femmes l'égalité des droits politiques, projet déjà adopté par la Chambre des députés. Les Mexicaines seront électorales et éligibles aux prochaines élections.

difficile de la constituer ? Ne savons-nous pas que la Suisse n'a eu une armée fédérale qu'après cinq siècles et demi d'alliance ? Jusque là, chacun envoyait des contingents au secours des amis qui étaient attaqués, et ces contingents se faisaient quelquefois attendre...

Le lien qui unissait les Suisses a résisté pendant des siècles sans monnaie, ni armée fédérales, sans cordon douanier extérieur, ces conditions ne sont donc pas indispensables au début.

Faut-il se ranger à l'avis de M. Denis de Rougemont ou à celui de M. Rappard ?

Quelle sera notre attitude ?

Ne pourrait-elle pas être à la fois ferme et compréhensive ? N'aurions-nous pas le droit d'affirmer : la communauté européenne doit se constituer, mais nous ne pouvons en faire partie que lorsqu'elle nous offrira des conditions telles que notre lien fédératif suisse ne sera pas en danger de se rompre ; sans quoi notre apport serait nul. Nous avons l'habitude d'une démocratie à système bi-caméral, les plus petits de nos états ont droit, dans l'une des Chambres, au même nombre de représentants que les plus grands, nous jouissons des privilèges de la démocratie directe

Une musicographe

Mlle Pauline Long-des-Clavières

A Genève, le 14 février, est décédée Mlle Pauline Long, docteur ès lettres, qui a été privat-docent à l'Université de Genève pour l'histoire de la musique.

Mlle P. Long-des-Clavières, une Française, était la sœur de la pianiste Marguerite Long, pour qui Ravel écrivit son Concerto pour la main gauche ; elle avait travaillé la musique à la Schola cantorum, à Paris. Elle était licenciée ès lettres et passa son doctorat à l'Université de Genève, en juillet 1921, avec une thèse sur « la jeunesse de Grétry et ses débuts à Paris » ; elle avait eu la bonne fortune de retrouver la partition de l'opéra « Isabelle et Gertrude », le premier opéra de Grétry, qui fut donné à Genève en 1766-1767. Mlle Long avait étudié spécialement la vie théâtrale à Genève au XVIII^e siècle. En 1922, elle fut chargée d'un cours sur l'histoire de la Musique à la Faculté des Lettres à l'Université de Genève qui révéla à ses auditeurs les maîtres-chanteurs de la Suisse au XIII^e et au XIV^e siècles, la musique d'église au X^e et au XVI^e siècle, les chansons spirituelles huguenotes, la musique religieuse à St-Gall, à Berne, les collèges musicaux de Zurich, etc. Mlle Long avait été chargée, en 1925, d'organiser la section des lettres de l'Exposition cantonale genevoise du travail féminin.

S.B.

Au Canada, les femmes ne sont pas exclues, comme chez nous, de la profession de typographes. On compte des femmes compositeurs dans le pays.

Mme Gilberte Pierre-Brossolette a été désignée comme l'un des six membres de la délégation française à l'Assemblée consultative européenne.

Le 10 décembre 1952, la France a ratifié la Convention de l'O.I.T., concernant l'égalité de rémunération pour un salaire de valeur égale.

Mme Elsi Gschwind-Wiedenmann, après avoir suivi les cours de l'Ecole d'horlogerie de Soleure, a passé sa maîtrise fédérale. Il y a bien deux siècles que les femmes travaillent dans cette profession. On est heureux de constater qu'elles peuvent faire plus et mieux que des pièces détachées.

S.F.

Mlle Anne-Marie Meyer, à la Chaux-de-Fonds, a obtenu une des quatre bourses d'études supérieures décernées par l'Unesco. Mlle Meyer travaille actuellement à l'Université de Chicago.

Les brèves informations parues sous cette rubrique ont été glanées dans divers journaux féminins : International Women's News, Bulletin du Conseil International des Femmes, Bulletins des Conseils nationaux de Belgique et de Grande-Bretagne, Schweizer Frauenblatt, Die Frau, Women's Bulletin, etc.

La Suisse et l'Europe

(suite)

M. de Rougemont juge que des pays aussi petits que le nôtre et qui eux aussi se trouvent dans une situation particulière, acceptent de courir ces risques, afin de sauver l'Europe. Si l'Europe disparaît, la Suisse disparaît avec elle. Ne vaudrait-il pas mieux nous atteler avec les autres à sauver du péril qui la menace cette grande sinistrée dont nous dépendons ?

Pourquoi dans les débats n'a-t-on pas tiré parti des exemples fournis par notre histoire suisse ?

Chaque orateur a défendu son opinion avec d'excellentes et pertinentes raisons et cette discussion, bien qu'elle n'ait pas abouti à une conclusion tangible nous paraît avoir fort éclairci le problème. On aurait pu, cependant, nous semble-t-il, tirer mieux parti de l'expérience suisse. En dépit de la présence d'historiens, parmi les « débatteurs », on n'a pas cité le pacte de 1291 qui pourtant aurait suscité des réflexions salutaires. Ce pacte, en effet, n'est pas sorti du néant, par décision soudaine des Waldstaetten. Cinquante ans auparavant, déjà les hommes libres de

Ecole Lémania
LAUSANNE

Maturité, baccalauréats
Diplômes de commerce et de langues
Classes préparatoires
des 10 ans